

LUNDI 11 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENT(E)S: Monsieur Harold Poisson, maire
 Monsieur Éric Bergeron, conseiller
 Madame Renée Allard, conseillère
 Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
 Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
 Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
 Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Chantal Baril, greffière.

Ordre du jour de la séance ordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

- 2.1 Adoption des comptes
- 2.2 Dépôt des états comparatifs du premier trimestre
- 2.3 Autorisation dépôt d'aide financière – PAFIRSPA
- 2.4 Modification du contrat d'aménagement de bureaux à l'Édifice municipal – Construction Rénovation Ricky
- 2.5 Développement résidentiel – Autorisation versement au Développement économique
- 2.6 Embauche d'une adjointe à l'accueil et aux services citoyens
- 2.7 Participation au Programme supplément au loyer du Québec – Entente avec l'OMH Au cœur du Québec de Daveluyville

3. LÉGISLATION

- 3.1 Adoption du règlement no 240-0526 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026 qui abroge le règlement 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 241-0526 relatif à la gestion contractuelle

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Offre de service d'accompagnement stratégique pour la fusion des Régies incendie – SMI Performance

5. URBANISME

- 5.1 Rapport de l'inspecteur municipal

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Autorisation engagement de personnel de voirie au besoin
- 6.2 Autorisation dépôt appel d'offres sur SEAO – Travaux bris de la digue

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. LOISIRS ET CULTURE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

12.1 Équité salariale – Mandat Options GRH

12.2 Émondage – Mandat à Élagage Jonny Allaire

12.3 Étude du cours d'eau Desharnais – Mandat Inneo Environnement

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

9397-0526

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

9398-0526

Le procès-verbal de la séance du conseil du 13 avril 2026 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière soit dispensée de la lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

2.1 Adoption des comptes.

9399-0526

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2026 totalisant 250 095.15 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Boivin, trésorière, atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les dépenses énumérées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2026 tels que déposés au montant total de 250 095.15 \$.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt des états comparatifs du premier trimestre

9400-0526

Une copie interne des états comparatifs au 31 mars 2026 a été remis au maire et à chacun des conseillers présents.

Le Conseil prend acte du dépôt.

2.3 Autorisation dépôt d'aide financière - PAFIRSPA

9401-0526

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rosaire souhaite déposer un projet d'agrandissement de son centre multifonctionnel dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à prolonger la section couverte de la patinoire existante et à déplacer la glace afin de permettre l'agrandissement de la zone fermée et chauffée pour permettre d'accueillir une salle de conditionnement physique, de nouveaux vestiaires pour la patinoire, le réaménagement des vestiaires existants afin de desservir la nouvelle salle de conditionnement physique ainsi que des nouvelles salles de toilette;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à fermer la façade actuellement ouverte avec l'ajout d'un mur non isolé intégrant des portes de garage avec une surface vitrée minimale afin d'assurer un apport adéquat de lumière naturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin et dûment appuyé par le conseiller Frédéric Champagne :

- **QUE** la municipalité de Saint-Rosaire **autorise la présentation du projet** « Aménagement d'une salle de conditionnement physique » **au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;**
 - **QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Rosaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;**
 - **QUE** la municipalité de Saint-Rosaire désigne monsieur Marc Lavigne, directeur général, **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**
- ADOPTÉE

2.4 Modification du contrat d'aménagement de bureaux à l'Édifice municipal – Construction Rénovation Ricky

9402-0526

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait donné un contrat pour l'aménagement de bureaux dans l'Édifice municipal afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et d'améliorer les conditions de travail des employés par la résolution n° 9168-0625 au montant de 5 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié en cours de projet et qu'il y a lieu d'augmenter le contrat de Construction Rénovation Ricky à un montant approximatif de 30 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'augmenter le contrat de Construction Rénovation Ricky à un montant approximatif de 40 000 \$.

ADOPTÉE

2.5 Développement résidentiel – Autorisation versement au Développement économique

9403-0526

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de verser un montant de 4 804.78 \$ au Développement économique de Saint-Rosaire Inc. afin de permettre la remise de subventions résidentielles des montants suivants :

Montant	Propriétaire	Adresse	Versement	Programme
2 030.38\$	Tommy Daigle	57, rang 8	2025-2026	Volet 2
2 774.40 \$	Jean-Philippe Ménard	19, route de l'Église	2024-2025	Volet 2

ADOPTÉE

2.6 Embauche d'une adjointe à l'accueil et aux services citoyens

9404-0526

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à effectuer une restructuration du personnel administratif;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé de procéder à l'embauche d'une adjointe à l'accueil et aux services citoyens;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Vallée possède les qualifications requises pour cette fonction étant donné ses dix années d'expérience dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par Alexandra Champagne et d'autoriser l'embauche de madame Marie-Claude Vallée comme adjointe à l'accueil et aux citoyens à compter du 25 mai 2026, selon les conditions établies par la politique salariale des employés municipaux.

ADOPTÉE

2.7 Participation au Programme supplément au loyer au Québec – Entente avec l'OMH Au cœur du Québec

9405-0526

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a fait une demande à l'Office municipale d'habitation Au cœur du Québec de Daveluyville pour avoir accès au Programme de supplément au loyer au Québec (PSLQ) de la SHQ (Société d'habitation du Québec);

CONSIDÉRANT QUE nous avons accueilli madame Sonia Fréchette, directrice générale de l'OMH Au Cœur du Québec de Daveluyville, qui est venu expliquer le programme de supplément au loyer au Québec (PSLQ) aux élus municipaux afin qu'ils puissent bien comprendre en quoi consiste le programme et ce que ça implique pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le locataire admissible se doit de payer un loyer correspondant à 25 % de ses revenus, et ce, plus les frais des autres services s'il y a lieu (électricité, stationnement, chauffage)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de couvrir 10 % de la balance du loyer;

CONSIDÉRANT QUE le programme du PSLQ couvre la balance finale via l'OMH Au Cœur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gestion administrative de ce programme relève de l'OMH Au cœur du Québec de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut décider du nombre de demandes pour lesquelles elle souhaite contribuer;

CONSIDÉRANT QUE dans un premier temps, la municipalité souhaite accepter que la première demande reçue soit analysée et advenant la réception de d'autres demandes de citoyens de la municipalité de Saint-Rosaire au programme, le conseil réévaluera son implication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard de mentionner à l'OMH Au cœur du Québec de Daveluyville que la municipalité souhaite participer au programme PSLQ et d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec l'OMH Au cœur du Québec et d'accepter de payer la contribution municipale de 10 % pour le cas de la première demande reçue qui sera analysé par l'OMH Au cœur du Québec advenant son admissibilité au PSLQ.

ADOPTÉE

3. LÉGISLATION

3.1 Adoption du règlement no 240-0526 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026 qui abroge le règlement 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026

9406-0526

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Municipalité de Saint-Rosaire;

ATTENDU le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2. 1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rosaire doit se faire par règlement;

ATTENDU QU'un règlement a été adopté en mars 2026 pour appliquer les prix de vidange de boues de fosses septiques l'année 2026, mais que des changements doivent être apportés après la réception d'une demande de correction de notre fournisseur considérant qu'une erreur s'est glissée;

ATTENDU QUE, dans cette optique, il y a lieu d'abroger le règlement numéro 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 13 avril 2026, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Frédéric Champagne et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par la conseillère Renée Allard, il est résolu d'adopter le règlement numéro 240-0526 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques

2026 qui abroge le règlement 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026.

ADOPTÉE

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 241-0526 relatif à la gestion contractuelle

9407-0526

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Champagne que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 241-0526, relatif à la gestion contractuelle.

Séance tenante, le conseiller Frédéric Champagne dépose le projet de règlement relatif à la gestion contractuelle qui a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la municipalité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Offre de service d'accompagnement stratégique pour la fusion des Régies incendie – SMI Performance

9408-0526

CONSIDÉRANT QUE les Régies Incentraide et des Chutes ont entrepris une démarche visant à fusionner leurs services incendie;

CONSIDÉRANT QUE les services de SMI Performance ont été requis pour créer un travail d'analyse approfondi de l'analyse des opérations, de la prévention, des ressources humaines dans un premier temps pour évaluer les avantages et les inconvénients de la fusion des Régies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées ont décidé d'aller de l'avant et ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – Volet Coopération et gouvernance municipale et sont en attente d'une réponse;

CONSIDÉRANT QUE SMI Performance nous a transmis une offre de services d'accompagnement stratégique afin de nous accompagner du début à la fin du processus de la création de la nouvelle régie incendie fusionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'accepter l'offre de services d'accompagnement stratégique de SMI Performance au coût de 62 500 \$ dont la facture sera partagée entre les municipalités concernées soit la municipalité de Saint-Rosaire, la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, la ville de Daveluyville et la municipalité de Maddington Falls conditionnellement à une réponse positive pour la subvention financière déposée dans le programme Fonds et ruralité – Volet Coopération et gouvernance municipale.

ADOPTÉE

5. URBANISME

5.1 Rapport de l'inspecteur municipal.

9409-0526

La Municipalité a émis pour le mois d'avril 2026 des permis pour une valeur de 588 000 \$.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Autorisation engagement de personnel de voirie

9410-0526

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne que monsieur Marc Lavigne, directeur général soit autorisé à engager le personnel manquant selon les besoins.

ADOPTÉE

6.2 Autorisation de dépôt appel d'offres sur SEAO – Travaux bris de la digue

9411-0526

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu d'autoriser la publication d'un appel d'offres sur SEAO pour la deuxième phase des travaux en lien avec le bris de la digue dans le 6^e Rang.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. LOISIRS ET CULTURE

9. PÉRIODE DE QUESTION

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

12.1 Équité salariale – Options GRH

9412-0526

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire l'exercice initial en matière d'équité salariale conformément à la Loi sur l'équité salariale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de soumissions et a reçu une soumission d'un montant approximatif de 1 120 \$ pour réaliser le mandat par la firme Options GRH de Daveluyville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron de mandater la firme Options GRH pour faire l'exercice initial de l'équité salariale.

ADOPTÉE

12.2 Émondage – Mandat Élagage Jonny Allaire

9413-0526

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu de mandater Élagage Jonny Allaire a effectué la soumission 2305 en ce qui concerne l'abattage et l'élagage au montant de 5 900 \$ et que la municipalité s'occupera elle-même de ramasser le bois à la suite des travaux.

ADOPTÉE

12.3 Étude du cours d'eau Desharnais – Mandat Inneo Environnement

9414-0526

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron de mandater Inneo Environnement pour accompagner la MRC d'Arthabaska pour une étude du cours d'eau Desharnais.

ADOPTÉE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne de lever la séance à 20 h 05.

9415-0526

ADOPTÉE

Harold Poisson
Maire

Chantal Baril
Greffière